



Prix
du Collège de France

Pour les jeunes chercheuses
et les jeunes chercheurs



2026
Sciences
mathématiques
pour la planète

Mathématiques & informatique

Dépôt des candidatures du 1^{er} mars au 30 avril 2026
sur www.college-de-france.fr/prix-2026

COLLÈGE
DE FRANCE

— 1530 —

Le prix du Collège de France 2026 sera attribué dans le domaine des mathématiques et de l'informatique.

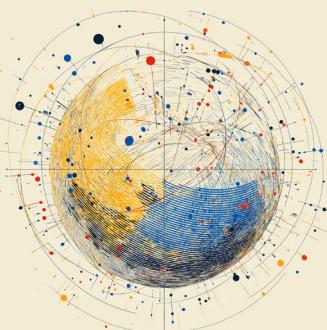
Le thème du prix est :

Sciences mathématiques pour la planète

La modélisation mathématique, les simulations numériques, les sciences des données sont autant d'outils puissants et incontournables pour faire progresser les connaissances sur des sujets tels que le climat et l'environnement. Tout en contribuant à notre compréhension des enjeux scientifiques et sociaux, ces approches font également progresser la recherche en mathématiques et en informatique, notamment sur les questions de sobriété des modèles et des calculs. En récompensant une jeune chercheuse ou un jeune chercheur ayant apporté des idées originales dans ces domaines, le Collège de France souhaite mettre en avant la place qu'occupent les sciences mathématiques pour relever les grands défis planétaires.

Les candidatures seront reçues du 1^{er} mars au 30 avril 2026.

Le prix est doté d'une récompense de 20 000 euros.



www.college-de-france.fr/prix-2026



Pour les jeunes chercheuses et les jeunes chercheurs

Le Collège de France décerne, chaque année, le prix du Collège de France à une jeune chercheuse ou à un jeune chercheur choisi pour l'excellence de son parcours et le caractère novateur de ses contributions à la recherche publique. Ce prix est doté d'une récompense de 20 000 euros et d'une invitation à donner une conférence publique au Collège de France.

Fidèle à l'esprit pluridisciplinaire du Collège de France, ce prix récompense alternativement chaque année un lauréat dans le domaine des Sciences mathématiques, informatiques, physiques et naturelles, ou des Sciences humaines et sociales. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse dans une université française ou étrangère depuis moins de 7 ans, et être en fonction, en qualité de titulaire ou de contractuel, dans une unité de recherche ou un laboratoire relevant d'un organisme concourant à la recherche publique française, au sens des articles D112-8 à D112-11 du Code de la recherche.

Le thème de la cinquième édition du prix sera :
Sciences mathématiques pour la planète

Le jury sera composé de trois professeurs du Collège de France et de deux membres extérieurs : Nalini Anantharaman (coprésidente, Collège de France) ; Xavier Leroy (coprésident, Collège de France) ; Edouard Bard (Collège de France) ; Laure Saint-Raymond (Institut des hautes études scientifiques) ; Nigel Gilles Yoccoz (université arctique de Norvège).

Les candidats devront obligatoirement se tourner vers un professeur d'université ou un directeur de recherche en activité, qui soutiendra leur dossier par une lettre de présentation et de recommandation. Le dossier sera déposé par le candidat lui-même via une plate-forme numérique dédiée.

En savoir plus : www.college-de-france.fr/prix-2026



Règlement

Le Collège de France décerne, chaque année, le prix du Collège de France à une jeune chercheuse ou à un jeune chercheur choisi pour l'excellence de son parcours et le caractère novateur de ses contributions à la recherche publique.

Ce prix est doté d'une récompense de 20 000 euros et d'une invitation à donner une conférence publique au Collège de France.

ARTICLE 1 - Candidats éligibles

Les candidats éligibles doivent, au moment du dépôt de leur dossier, faire état de leur résidence administrative en France, ou exceptionnellement à l'étranger dans le seul cas des écoles françaises à l'étranger et des UMIFRE, et être en fonction, en qualité de titulaire ou de contractuel, dans une unité de recherche ou un laboratoire relevant d'un organisme concourant à la recherche publique française, au sens des articles D112-8 à D112-11 du Code de la recherche. Ils devront avoir soutenu leur thèse dans une université française ou étrangère avec succès moins de 7 ans auparavant et accompli un parcours de recherche exceptionnel attesté par des publications et des contributions à des événements scientifiques.

Dans le cas où les candidats :

- ont des liens familiaux en ligne directe avec un des membres du jury ;
- font état dans les 7 dernières années de collaborations scientifiques ou de publications communes avec un membre du jury, dans le cadre de leur thèse soutenue dans une université française ou étrangère ou depuis l'obtention de cette dernière ;

le membre du jury concerné se retirera le temps de l'examen du dossier.

ARTICLE 2 - Dotation du prix

Le prix est remis lors d'une cérémonie par l'administrateur du Collège de France et est doté d'un montant de 20 000 euros.

Il inclut également :

- une invitation à donner une conférence en public au Collège de France par le lauréat ;
- la communication et la valorisation des recherches récompensées sur le site web et les réseaux sociaux du Collège de France ;
- l'attribution de la médaille du Collège de France gravée au nom du lauréat.

Le lauréat s'engage à être présent lors de la remise du prix et à donner suite aux demandes du Collège de France concernant la communication et son intervention publique.

ARTICLE 3 - Conditions d'éligibilité

- Être titulaire d'une thèse soutenue dans une université française ou étrangère depuis moins de 7 ans au moment de la clôture de l'appel à candidatures, soit au 30 avril 2026.

La période d'éligibilité indiquée peut être prolongée au-delà de 7 ans pour les circonstances suivantes, dûment documentées : congé de maternité (prolongation de 18 mois pour chaque enfant né après l'obtention du doctorat), congé de paternité, congé d'adoption, maladie de longue durée (prolongation équivalente à la période du congé).

- Avoir sa résidence administrative en France, ou exceptionnellement à l'étranger dans le seul cas des écoles françaises à l'étranger et des UMIFRE, et être en fonction, en qualité de titulaire ou de contractuel, dans une unité de recherche ou un laboratoire relevant d'un organisme concourant à la recherche publique française, au sens des articles D112-8 à D112-11 du Code de la recherche.
- Le dossier doit obligatoirement être accompagné d'une lettre de présentation et de recommandation circonstanciée établie par un professeur d'université ou un directeur de recherche en activité auprès d'un organisme concourant à la recherche publique française, au sens des articles D112-8 à D112-11 du Code de la recherche.

Article 4 - Critères d'évaluation

- L'inscription des travaux de recherche dans le thème annuel proposé par le Collège de France. Pour le prix 2026, le thème sera « Sciences mathématiques pour la planète : la modélisation mathématique, les simulations numériques, les sciences des données sont autant d'outils puissants et incontournables pour faire progresser les connaissances sur des sujets tels que le climat et l'environnement. Tout en contribuant à notre compréhension des enjeux scientifiques et sociaux, ces approches font également progresser la recherche en mathématiques et en informatique,

notamment sur les questions de sobriété des modèles et des calculs. En récompensant une jeune chercheuse ou un jeune chercheur ayant apporté des idées originales dans ces domaines, le Collège de France souhaite mettre en avant la place qu'occupent les sciences mathématiques pour relever les grands défis planétaires.»

- L'excellence scientifique du dossier (parcours et publications).
- Le caractère novateur des travaux.

Article 5 - Dépôt des candidatures et modalités de sélection

Les dossiers complets sont présentés par les candidats dans les délais indiqués, obligatoirement sous couvert d'une lettre de présentation et de recommandation établie par un directeur de recherche ou professeur d'université en activité, ou par un personnel titulaire appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités au sens de l'article 1 de l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités, en activité.

Le dossier est soumis par le candidat sur une plateforme dédiée, ouverte durant les dates annuelles de dépôt sur www.college-de-france.fr/prix-2026

Les pièces à joindre, rédigées en langue française ou anglaise exclusivement, et au format .pdf, sont les suivantes :

- un *curriculum vitae*;
- une lettre de motivation (2 pages maximum) rédigée par le candidat et décrivant l'apport principal de ses travaux au regard des critères du prix et du thème de l'année ;
- une liste des publications, brevets et prix ;
- un résumé de thèse (1 page maximum) ;
- une lettre de présentation et de recommandation du candidat rédigée par le professeur des universités ou directeur de recherche en activité (1 seule lettre, 2 pages maximum). Cette personnalité ne peut pas être membre du jury de sélection ni avoir un lien de parenté avec le candidat ;
- un document attestant de la fonction au sein d'un laboratoire ou d'une unité de recherche (contrat, arrêté de nomination...) ;
- Le cas échéant : document justifiant le prolongement de la période d'éligibilité au-delà de 7 ans.

Aucune autre pièce ne sera prise en considération.

Un professeur d'université ou un directeur de recherche ne peut soutenir qu'un seul dossier de candidature.

Les dossiers sont acceptés exclusivement via la plateforme numérique. Aucun dossier papier ne sera examiné. En cas de candidatures multiples, intentionnelles ou accidentelles, le dernier dossier soumis sera le seul à être pris en compte.

Tout candidat reconnaît au moment de la soumission de son dossier avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter intégralement les dispositions.

Un comité interne au Collège de France vérifiera la recevabilité administrative des dossiers au regard du présent règlement. Tout dossier incomplet, complété après la date de clôture, déposé hors délai ou ne répondant pas aux conditions du règlement ne sera pas évalué.

Article 6 - Composition du jury

Un jury scientifique examinera les dossiers éligibles et désignera le lauréat de l'année.

Ce jury est composé de cinq membres : trois professeurs du Collège de France nommés par l'administrateur après avis du Bureau élargi de l'assemblée du Collège de France, et deux personnalités extérieures désignées par ces trois professeurs.

Le jury de l'édition 2026 est ainsi déterminé : Nalini Anantharaman (coprésidente, Collège de France) ; Xavier Leroy (coprésident, Collège de France) ; Edouard Bard (Collège de France) ; Laure Saint-Raymond (Institut des hautes études scientifiques) ; Nigel Gilles Yoccoz (université arctique de Norvège).

Les évaluations des dossiers de candidature ne sont pas communiquées aux candidats. Le jury est souverain et ne justifie pas ses décisions.

Article 7 - Calendrier du prix 2026

- Dépôt des candidatures : entre le 1^{er} mars 2026 et le 30 avril 2026 avant minuit, heure de Paris, la date de dépôt du dossier complet sur la plate-forme faisant foi.
- Annonce publique du nom du lauréat : septembre 2026.
- Remise des prix par l'administrateur du Collège de France : novembre 2026.

Article 8 - Contact et informations :

Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot
75231 Paris Cedex 05

@ : prix.jeuneschercheurs@college-de-france.fr

Appel à candidatures : www.college-de-france.fr/prix-2026



« Avec ce prix, le Collège de France veut récompenser l'excellence et la recherche la plus audacieuse au sein de la jeune relève scientifique. »

Thomas Römer, administrateur du Collège de France

**COLLÈGE
DE FRANCE**

— 1530 —

11, place Marcelin-Berthelot,
75005 Paris
www.college-de-france.fr